

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 décembre 2025

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BONNET, Maire.

Présents : BONNET Jean-Luc, AUFORT Jean-Michel, AUXEMERY Serge, LAPLAUD Armand, BARRIER Micheline, POISON Raoul, BUISSON Nathalie, SORET Marie-Ange, FLOIRAT Pascal, BIASSE Sacha arrivé à 18h36, CORNEE Nicolas, AUDEVARD Murielle, FARNIER Didier.

Absents excusés avec délégation de pouvoirs : NIEL Laurent donne pouvoir à AUXEMERY Serge, BAUDOU Sylvie donne pouvoir à LAPLAUD Armand, DELORD Patrick donne pouvoir à BARRIER Micheline, HERVY Christine donne pouvoir à AUFORT Jean-Michel, SALESSE Emilie donne pouvoir à AUDEVARD Murielle

Absents : EVENE Pierre-Adrien

Au regard des présents, le quorum prérequis est atteint. La séance est ouverte à 18h31.

ORDRE DU JOUR

► **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur LAPLAUD Armand est élu à l'unanimité avec 17 voix.

► **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21 octobre 2025**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par 17 voix.

► **DECISION MODIFICATIVE.**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de procéder aux modifications de crédits votés au budget primitif de l'exercice en cours afin de faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptable à l'activité de la commune.

VU la délibération en date du 19 mars 2025 approuvant le budget primitif ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications de crédits votés au budget primitif de l'exercice en cours afin de faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptable à l'activité de la commune ;

CONSIDERANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE

D'ADOPTER les modifications budgétaires mentionnées sur le tableau ci-joint.

Dépenses de fonctionnement

Article	Libellé article	+	-
6042	Achats de prestations de services	1 471,00 €	
60612	Energie - électricité		7 000,00 €
60621	Combustibles		12 000,00 €
60622	Carburants		5 000,00 €
60623	Alimentation	1 500,00 €	
60628	Autres fournitures non stockées		1 600,00 €
60631	Fournitures d'entretien		200,00 €
60632	Fournitures de petit équipement		
60636	Vêtements de travail		100,00 €
6064	Fournitures administratives		1 700,00 €
6065	Livres, disques, cassettes,...		100,00 €
6067	Fournitures scolaires		1 700,00 €
611	Contrats de prestations de services	3 000,00 €	
61351	Location matériel roulant		500,00 €
61358	Autres locations mobilières	500,00 €	
61521	Entretien et réparations sur terrains	11 200,00 €	
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	7 000,00 €	
6156	Maintenance		7 000,00 €
6161	Primes d'assurances multirisques	6 300,00 €	
6188	Autres frais divers		250,00 €
62268	Autres honoraires, conseils, ...	20 200,00 €	
6232	Fêtes et cérémonies	8 000,00 €	
6234	Réceptions	100,00 €	
6237	Publications	100,00 €	
6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	2 700,00 €	
6247	Transports collectifs du personnel	3 000,00 €	
6261	Frais d'affranchissement	800,00 €	
6262	Frais de télécommunications	7 000,00 €	
627	Services bancaires et assimilés		70,00 €
6281	Concours divers (cotisations...)	4 600,00 €	
6283	Frais de nettoyage des locaux	500,00 €	
6284	Redevance pour services rendus	500,00 €	
62875	Remboursements de frais aux communes membres du GFP		2 000,00 €
62876	Remboursements de frais au GFP de rattachement	2 850,00 €	
62878	Remboursement de frais à des tiers	30,00 €	
6288	Autres services extérieurs		300,00 €
63512	Taxes foncières	9 580,00 €	
Total Chapitre 011		90 931,00 €	39 520,00 €

Dépenses de fonctionnement

Article	Libellé article	+	-
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale		74 451,00 €
Total Chapitre 012		0,00 €	74 451,00 €
65313	Elus - Cotisations de retraite	5 000,00 €	
65314	Elus - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	5 000,00 €	
65315	Elus - Formation	2 000,00 €	
65568	Autres contributions	5 000,00 €	
Total Chapitre 65		17 000,00 €	0,00 €
66111	Intérêts emprunts	6 040,00 €	
Total Chapitre 66		6 040,00 €	0,00 €
Total dépenses réelles		113 971,00 €	113 971,00 €
Total dépenses de fonctionnement		113 971,00 €	113 971,00 €
SOLDE		0,00 €	

Dépenses d'investissement

Article	Libellé article	+	-
2313	Immobilisations en cours		62 100,00 €
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	16 500,00 €	
Total Chapitre 23 - Immobilisations en cours		16 500,00 €	62 100,00 €
1641	Emprunts en euros	32 100,00 €	
Total Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		32 100,00 €	0,00 €
Total dépenses réelles		48 600,00 €	62 100,00 €
2313	<i>Immobilisations en cours</i>	13 500,00 €	
Total Chapitre 041		13 500,00 €	0,00 €
Total dépenses d'ordre		13 500,00 €	0,00 €
Total dépenses d'investissement		62 100,00 €	62 100,00 €
SOLDE		0,00 €	

Recettes d'investissement

Article	Libellé article	+	-
1641	Emprunts en euros		13 500,00 €
Total Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		0,00 €	13 500,00 €
Total dépenses réelles		0,00 €	13 500,00 €
2031	<i>Frais d'études</i>	13 500,00 €	
Total Chapitre 041		13 500,00 €	0,00 €
Total recettes d'ordre		13 500,00 €	0,00 €
Total recettes d'investissement		13 500,00 €	13 500,00 €
SOLDE		0,00 €	

► **ENGAGEMENT DU QUART DES CRÉDITS DE DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2026.**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'assurer une continuité de l'action publique eu regard des besoins en matière de travaux et d'équipements de la commune pour le début de l'année 2026.

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération en date du 19 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une continuité de l'action publique eu regard des besoins en matière de travaux et d'équipements de la commune pour le début de l'année 2026 ;

PROPOSE

D'AUTORISER le Maire, préalablement à l'adoption du budget primitif 2026, à engager, liquider et mandater sur les bases du budget communal 2025, le quart des crédits des dépenses réelles d'investissements, soit :

Budget général (Section Investissement Hors Capital) - Budget 2025

Chapitre		Budget 2025	Quart de crédits
20	Immobilisations incorporelles	253 904,32 €	63 476,08 €
21	Immobilisations corporelles	997 281,55 €	249 320,39 €
23	Immobilisations en cours	1 085 735,16 €	271 433,79 €

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 18 voix pour, 1 contre, 0 abstention

DECIDE

D'AUTORISER le Maire, préalablement à l'adoption du budget primitif 2026, à engager, liquider et mandater sur les bases du budget communal 2025, le quart des crédits des dépenses réelles d'investissements (tableau ci-dessus).

► **ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LE COMITÉ DES FÊTES.**

Monsieur le Maire rappelle que le repas des Agapes des Sages, organisé par la mairie, a eu lieu dimanche 30 novembre 2025.

En partenariat avec la mairie, l'association Le Comité des Fêtes a géré financièrement la partie musicale du repas avec la prestation du groupe « Damien et Lolo ».

A ce titre, l'association du Comité des Fêtes sollicite une subvention à titre exceptionnel.

CONSIDÉRANT la dépense engagée pour l'association « Le Comité des Fêtes » pour une manifestation soutenue par la collectivité ;

CONSIDÉRANT en avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Monsieur Raoul POISON, membre du Comité des Fêtes, ne participe pas au vote

DECIDE

D'ACCORDER une subvention exceptionnelle pour un montant de 600,00 euros pour l'association « Le Comité des Fêtes » ;

D'AUTORISER le Maire à signer le mandat de paiement correspondant.

► **PLAN DE FINANCEMENT RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE – ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE.**

Monsieur le Maire expose que dans une démarche de transition écologique et de réduction durable des dépenses énergétiques, il convient de procéder à l'isolation par l'extérieur des murs de l'école élémentaire.

Cette rénovation énergétique permettra d'assurer un meilleur confort thermique aux élèves et aux équipes pédagogiques, été comme hiver.

CONSIDÉRANT que l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) constitue une solution performante et pérenne pour améliorer significativement l'efficacité énergétique du bâtiment scolaire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de présenter un plan de financement pour les travaux envisagés dans le cadre de la campagne de demande de subventions ;

CONSIDÉRANT connaître les montants nécessaires au projet « rénovation énergétique de l'école élémentaire » pour un montant TTC évalué à 98 011,22 € (soit 92 901,63 € HT) ;

CONSIDÉRANT le plan de financement suivant en montant HT ;

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat –			
DETR et DSIL	37 160,65 €	40 %	
Agence Nationale du Sport (ANS)			
<i>type de versement</i>			
Département	27 870,49 €	30 %	
<i>type de versement</i>			
Conseil Régional NA			
<i>type de versement</i>			
Autres financeurs publics			
<i>CAF</i>			
Total financements publics	65 031,14 €	70 %	
Privés (préciser)			
Autofinancement	27 870,49 €	30 %	
Coût Total	92 901,63€	100%	

CONSIDÉRANT en avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention

DECIDE

D'APPROUVER le projet de rénovation énergétique de l'école élémentaire située 3, rue François Sarre 87110 Le Vigen ;

DE PRESENTER le plan de financement pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire ;

DE DEPOSER les demandes de subventions en tenant compte du plan de financement présente ce jour ;

D'AUTORISER le maire à signer les documents afférents à cette demande de subvention.

- à Monsieur le Préfet,
 - à Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- et de continuer la recherche de financement.

► **ACQUISITION PARCELLE AP0094 – RUE DU RIBARDY.**

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une salle omnisports sur la parcelle cadastrée AP0095, rue du Ribardy.

Pour une question de cohérence, il s'avère judicieux d'acquérir la parcelle AP0094.

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 1111-1 relatif à l'acquisition à l'amiable des biens et des droits, à caractère mobilier ou immobilier ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de poursuivre la démarche de constitution d'un patrimoine communal cohérent ;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la commune de pouvoir se rendre propriétaire de la parcelle cadastrée AP0094, rue du Ribardy ; cette parcelle incluse dans l'emplacement réservé 8 (ER8) comme la parcelle AP0095, précédemment acquise par la commune.

CONSIDÉRANT que le propriétaire est prêt à vendre ce terrain ;

CONSIDÉRANT en avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention

DECIDE

d'ACQUÉRIR la parcelle AP0094, située rue du Ribardy, d'une superficie de 1 470 m², pour un montant de 17 000 € ;

de PRÉCISER que cette parcelle sera versée dans le domaine privé communal ;

de PRÉCISER que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune, en plus du montant d'acquisition de la parcelle ;

d'AUTORISER le Maire pour la signature de l'acte d'acquisition et de tout acte inhérent à la présente délibération.

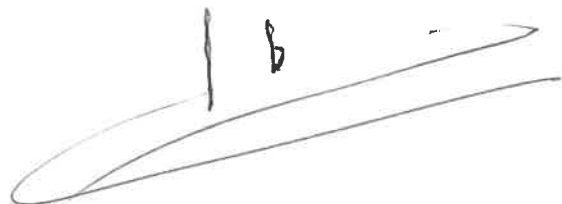
L'ordre du jour est épuisé.

Le Conseil Municipal est clos à 19h30.

Le Maire,
Jean-Luc BONNET

A blue circular official stamp of the Municipality of Le Vigean is overlaid on a handwritten signature in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE de LE VIGEAN' and 'Haute-Savoie'.

Le Secrétaire de séance,
Armand LAPLAUD

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by the letters 'L' and 'B'.